

**73** 

## CAP Liste d'Aptitude de C en B Du 10 novembre 2015

Cette possibilité de Promotion Interne, qui en est une en plus du Concours et l'Examen Professionnel, est prévue par la *Note de Service du 28 juillet 2015 du Bureau RH 2A Pôle B Carrière*.

Cette note définit les Agents Concernés, les Délais et la Modalité pour faire acte de candidaure, les critères ,éléments à retenir pour l'établissement des propositions au niveau local.

- Les candidats proposés doivent être d'un excellent niveau.
- C'est ainsi qu'il est examiné les bonifications accordées et les appréciations du Chef de Service(CDS) suite aux comptes-rendus des entretiens évaluations et fiches de notation antérieures à 2015, ainsi que l'expérience professionnelle.
- Les candidats sont classés en trois groupes par le Directeur en tenant compte des Avis des Chefs de Service(CDS) qu'ils ont rédigés.
- 1er groupe "Proposés Excellents"
- 2éme groupe "Proposés Trés Bons"
- 3ème groupe "Proposés A Revoir"

Concernant les candidats classés excellents par Le Directeur, celui-ci établit une "fiche de proposition" transmise aux représentants du personnel siègeant dans la CAP. Il y'en avait 4 cette année dont leurs noms ont été publiés sur le site Ulysse Local 73.

Pour cette année en Savoie il y avait 6 potentialités de promus

45 candidats avaient fait acte de candidature, 25 avaient été classés excellents par leurs Chefs de Service. Au début de cette CAP, le Président ne voulait pas réeexaminer tous les dossiers des 45 candidats mais que ce soit les représentants du Personnel, qui indiquent quels dossiers devaient être réexaminés. Devant la demande commune de tous les représentants du Personnel de cette CAP de revoir les 45 dossiers, le Président a accédé à cette demande.

Sur les 45, 25 dossiers après étude des avis des CDS et des compte-rendus d'Entretien- Evaluation antérieurs à 2015 ont été retenus, puis 16 en remontant sur une période de 5 ans , dans ces 16 étaient inclus les 4 candidats classés excellents par le Directeur.

Après suspension de séance, afin de permettre au Président de la CAP de délibérer et aux représentants de L'Adminsitration; le Président de la CAP a communiqué aux représentants du personnel après la reprise de la CAP la proposition des 8 candidats retenus, en mettant en premier les candidats excellents classés l'année dernière qui n'avaient pas été retenus par la CAP Nationale(deux de ces candidats sont dans ce cas).

MARTINS Martine classée 8/9 l'année dernière RAFFATELLI Christelle classée 9/9 l'année dernière BAUDRY Yvette PICHOL-THIEVEND Renée LEUX-LEBRETON Yannick LAVILLETTE Régine Direction Division Fiscalité Particuliers SIP Chambéry PRS Chambéry CFP Beaufort Direction RH CDIF St Jean De Maurienne

PIERRE Marie Christine

GUICHERD Karine

SIE Moutiers

CFP Yenne

## **VOTE:**

FO et la CGT: Abstention Solidaires: Contre

Vos représentants Force Ouvrière en CAP B:

Jean Jacques PEYRONNEL Christophe VOUETTE

CFP OPAC SAVOIE EDRA

N'oubliez pas de transmettre une copie de vos demandes de mutations et de vos recours de notation et de contacter vos représentants en CAP B si vous postulez pour la liste d'aptitude.

\*NB:Importance des comptes-rendus d'Entretien-Evaluation dans la sélection des candidtas pour la Liste d'Aptitude.